

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 21 juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 13
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions :

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Cécile LAPEYRE, Amélie MARRIQ, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES

Absents excusés/pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

Objet : Désignation d'un délégué – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CCBD)

Vu la délibération n°2020/114 du conseil de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy du 21 décembre 2021 relative à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Considérant

- Que la CLECT est chargée de l'évaluation des charges transférées, selon une méthodologie définie par la loi.
- Qu'elle est créée pour la durée du mandat par le conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.
- Que chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission.

Considérant que la CLECT créée par la CCBD est composée de 21 membres de la manière suivante :

- 2 représentants pour la commune de Veynes
- 1 représentant pour chaque autre commune

Considérant les démissions survenues au sein du conseil municipal,

Considérant les élections complémentaires du 03 juillet 2022 au cours desquelles 9 conseillers municipaux ont été élus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ABROGE** la délibération n°2021-151 du 18 novembre 2021
- **DESIGNE** Alain LAURENS comme délégué de la commune du Dévoluy au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. P. Rogou
Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 26-07-2022
Publié le : 26-07-2022
Affiché le : 26-07-2022